



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Maintien de la satisfaction des employeurs à l'égard des programmes et services de la CAT

Charlottetown, le 27 mars 2024 – La Commission des accidents du travail (CAT) est heureuse d'annoncer que les employeurs continuent de signaler des taux élevés de satisfaction globale concernant leur expérience avec la CAT, ce qui correspond au record précédent qui date de quatre ans.

La CAT sonde ses deux principaux groupes d'intervenants, soit les travailleuses et travailleurs blessés et les employeurs, tous les deux ans. Le premier sondage a été effectué en 2003, ce qui permet maintenant à la CAT de s'appuyer sur d'importantes données de comparaison. En 2023, l'entreprise Narrative Research a été chargée de mener un sondage auprès des employeurs et est entrée en contact avec 500 personnes.

La satisfaction des employeurs à l'égard de leur expérience globale avec la CAT correspond au plus haut niveau jamais enregistré, 85 % d'entre eux se déclarant entièrement ou plutôt satisfaits de leur expérience. De plus, l'indice de rendement, une mesure composite de l'expérience générale des employeurs ayant fait appel aux services de la CAT, s'élève actuellement à 84,2 points, soit une augmentation de 10,8 points depuis 2003. De façon générale, 91 % des employeurs estiment que la CAT se montre juste envers eux et 88 % des employeurs sont satisfaits des services accessibles en ligne.

« Nous sommes ravis de constater que les employeurs continuent de signaler des taux élevés de satisfaction en ce qui concerne les services fournis par les membres de l'équipe de la CAT, a souligné Dan Campbell, directeur général de la Commission des accidents du travail. Les membres de notre équipe sont au cœur de cette tendance continue vers l'excellence. Notre personnel joue un rôle essentiel dans notre travail, et ces résultats mettent en évidence l'importance accordée à la clientèle. »

« Le conseil d'administration est heureux de constater que les employeurs que nous desservons continuent d'être satisfaits, a affirmé Jim MacPhee, président de la Commission des accidents du travail. Au fur et à mesure que la population de l'Île augmente, le nombre d'employeurs s'accroît, ce qui accroît également notre clientèle. Au moment où nous nous dirigeons vers la mise en œuvre de notre plan stratégique 2024-2026, nous continuerons à nous adapter pour répondre aux besoins et aux attentes de notre clientèle, tout en favorisant un environnement propice à la responsabilisation et à l'inclusion où les membres de notre équipe peuvent s'épanouir. »



Les résultats du sondage et un rapport sommaire sont accessibles sur le site Web de la CAT au <https://www.wcb.pe.ca/Information/Surveys>.

La CAT est au service de plus de 6600 employeurs et de plus de 84 000 travailleuses et travailleurs partout à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle s'associe aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser le rétablissement en cas de blessure, grâce à l'application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l'Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail). Les blessures graves et explosions en milieu de travail doivent être signalées à la ligne d'urgence de santé et de sécurité au travail, accessible 24 heures sur 24, au 902-628-7513.

-30-

Pour plus d'information, communiquez avec l'équipe des communications de la CAT, à news@wcb.pe.ca ou au 902-388-8671.